CCLIN Paris Nord
ARLIN Picardie
Antenne régionale de lutte contre les infections nosocomiales

3ème Journée Régionale de formation et d'information destinée aux EHPAD

HYGIENE ET PREVENTION
DU RISQUE INFECTIEUX EN EHPAD

Jeudi 17 Novembre 2011

CHU de ROUEN

Pratiques d'hygiène en EHPAD: le bionettoyage

QUELLES RECOMMANDATIONS ?

Annie BRENET, CDS Hygiéniste

Abandon du balai !

Arrêté du 26 juin 1974

Objectifs

- **Donner à la structure d'accueil un aspect propre** qui inspire confiance par le NETTOYAGE (élimination des salissures visibles à l'œil)

  ↳ Esthétique, *image de marque de l'établissement*

- **Réduire la contamination microbiologique** des surfaces par le BIONETTOYAGE (nettoyage, évacuation des salissures, application d'un désinfectant) afin de permettre de dispenser des soins de qualité dans un environnement maîtrisé.

Rappel de la définition du bio nettoyage

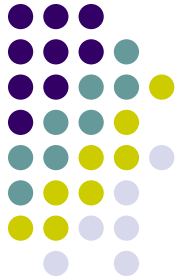

Terme désignant le traitement qui réunit nettoyage, évacuation des salissures et des produits utilisés avec application finale d'un désinfectant.

Le résultat est supérieur à celui du nettoyage : on parle alors de propreté microscopique

L'environnement : source de contamination

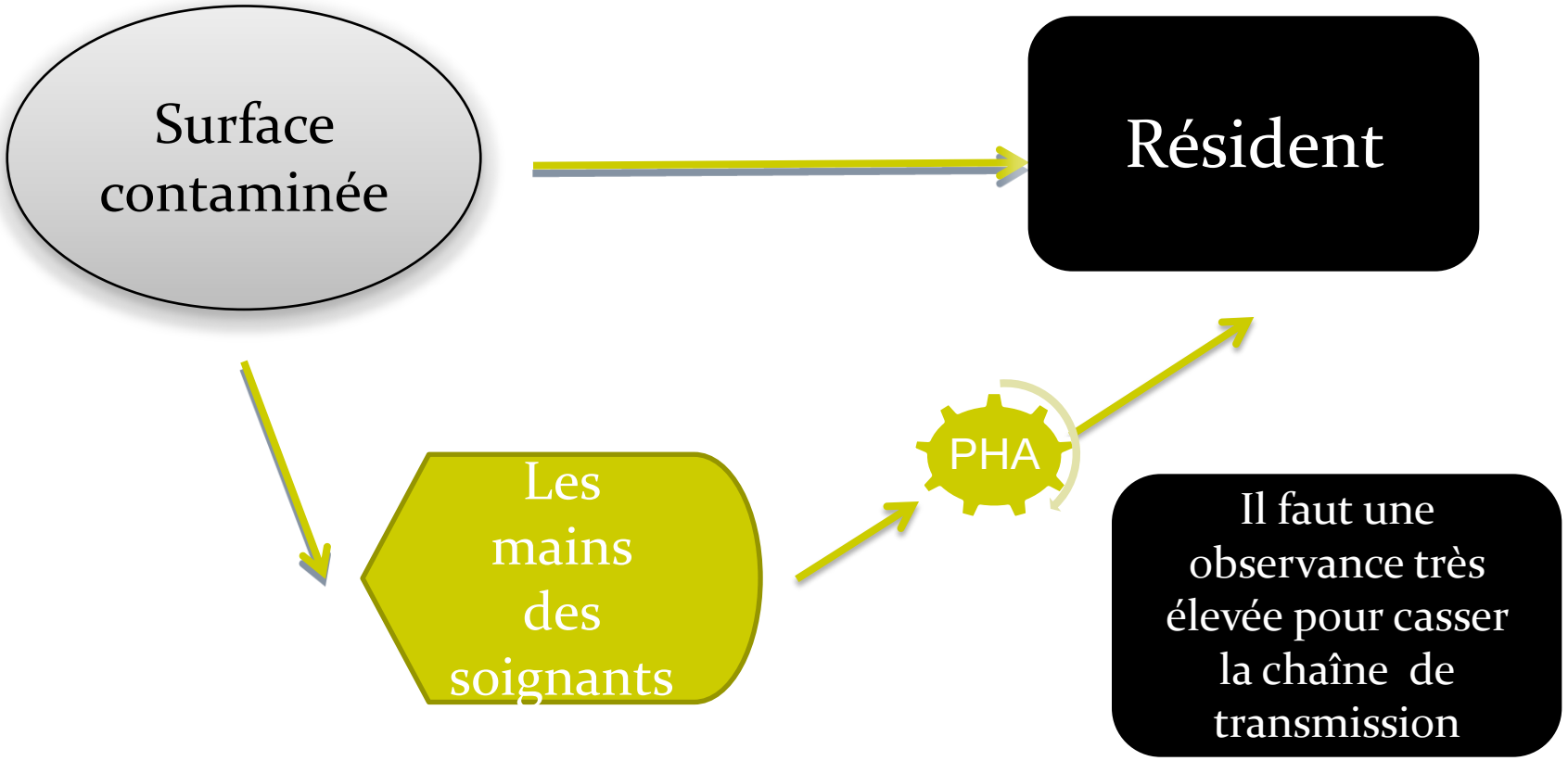
Surface contaminée
Résident
Les mains des soignants
PHA
Il faut une observance très élevée pour casser la chaîne de transmission

Persistance des bactéries sur les surfaces inertes …

Bactéries	Durée de persistance
SARM	**7J** à 7 mois
PSEUDOMONAS AEROGINOSA	**6H** à 16 MOIS
ACINETOBACTER BAUMANII	**3 JOURS** à 5 MOIS
ERV	**5 JOURS** à 4 MOIS
VIBRIO CHOLERAE	MAX **7 JOURS**
CLOSTRIDIUM DIFFICILE (SPORES)	**5 MOIS**
MYCOBACTERIUM TUBERCULOSIS	**1 JOUR** à 4 MOIS

How long deo nosocomial pathogens persist on inanimate surfaces? A systematic review
Axel kramer and all , BMC infectious diseases

Le classement des locaux

Attention,
pour chaque type d'établissement, il convient :

☞ de réaliser le classement de ses locaux pour structurer et décliner une prestation d'entretien cohérente:

☺ en fonction du degré d'asepsie des gestes et des soins qui s'y pratiquent,

☺ pour un résultat de qualité à un coût raisonnable.

A quel document doit-on se référer?

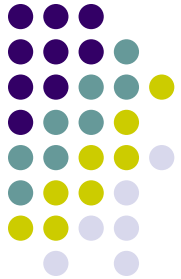

- Le Guide Permanent d'Etude des Marchés (GPEM) permet d'identifier **4 zones**: d'un très haut risque à un risque faible.

- Chaque secteur classé pouvant à son tour être décliné en 4 nouvelles zones :

  *** salle de soins : zone 4**

  *** chambre de patient : zone 3**

  *** locaux de stockage : zone 2**

  *** couloirs d'accès : zone 1**

La classification par zone

ZONE 1 Risques minimes	ZONE 2 Risques moyens	ZONE 3 Risques sévères	ZONE 4 Très hauts risques
Halls Bureaux Services administratifs Services économiques, Services techniques **Résidence pour personnes âgées**	Circulation Salles d'attente Consultations externes Rééducation fonctionnelle non spécifique Maternité Unités d'hébergement pour personnes âgées Psychiatrie Stérilisation centrale (zone de lavage) **EHPAD** (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes)	Soins intensifs Réanimations Urgences Pédiatrie Salle de travail Médecine Laboratoires Chirurgie Radiologie Exploration fonctionnelle Hématologie Hémodialyse …	Néonatalogie Bloc opératoire aseptique Service de greffe Service de brûlés Immunodéprimés
Nettoyage quotidien	**± Bionettoyage quotidien**	*Imagerie médicale interventionnelle* *Hématologie, Onco-hématologie, Chimiothérapie* *Endoscopie* **Bionettoyage pluriquotidien**	

Pourquoi un classement des locaux ?

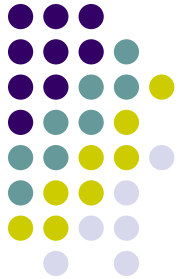

L'objectif est de réaliser :

- une répartition dans le temps des opérations de nettoyage :

  * quotidienne

    * pluriquotidienne

      * hebdomadaire

        * mensuelle

- des « remises en état » ou« nettoyage à fond » selon une programmation périodique

Les grands principes

- **Le dépoussiérage humide**

Opération de récupération des salissures non adhérentes en les piégeant sur un support.

- **Le nettoyage** (cf. GUIDE DU BIONETTOYAGE)

Opération (**macroscopique**) d'élimination des salissures présentes sur des surfaces inertes avec un procédé faisant appel aux facteurs suivants :

- ✓ Action chimique
- ✓ Action mécanique
- ✓ Temps d'action
- ✓ Température

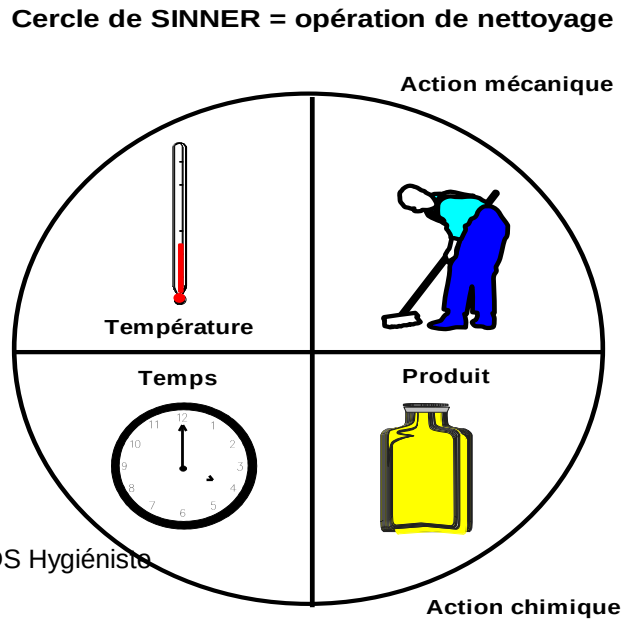

Les recommandations princeps

- Nettoyer avant de désinfecter
- Travailler en allant du plus propre au plus sale
- Respecter les BP d'hygiène des mains
- Porter une tenue adaptée
- Respecter le bon usage des gants
- Assurer la rotation des stocks
- Appliquer et respecter les consignes en cas d'isolement

AU CAÏD DE LA DROGUERIE
SOLVIGNON

Utilisation des produits d'entretien (1)

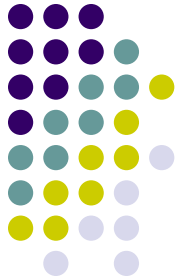

1°) <u>Disposer du mode d'emploi</u> :

⇒ temps d'action, dosages, dilution, date de péremption, toxicité (risque d'allergie), conditions de stockage, précautions d'utilisation et de sécurité,

Mais aussi,

⇒ lire les étiquettes,

⇒ fiches techniques produits et fiches sécurité ,
(énonçant clairement les risques)

⇒ protocoles d'utilisation des produits dans les unités de soins.

Utilisation des produits d'entretien (2)

2°) Connaître les précautions d'emploi :

- ✓ ne jamais mélanger les produits,
- ✓ étiqueter les flacons ou pistolets diffuseurs pour éviter les confusions de produits et les mélanges (nom du produit - date)
- ✓ ne jamais utiliser de récipient ou flacon alimentaire pour effectuer les dilutions.

3°) Sécurité :

- ✓ stockage dans un local fermé à clé, bien aéré (limiter les stocks),
- ✓ éviter l'utilisation de produit inflammable (alcool à brûler).

Utilisation des produits d'entretien (3)

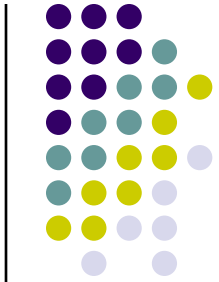

4°) Sécurité du personnel :

Attention au risque d'allergie et d'irritation !

→ appliquer les recommandations :

- ✓ pour toute manipulation de produit mettre des gants,
- ✓ attention aux émanations lors de mauvaises manipulations des produits (pas de mélange de produits ou d'utilisation en eau trop chaude),
- ✓ se laver les mains après tout contact, utilisation.

5°) Péremption des produits :

✓ préparer les dilutions pour la journée (solution eau + produit se conserve 24H maximum),

✓reboucher les flacons.

Choix des produits (4)

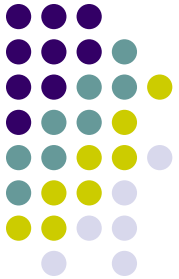

5°) Action rapide du produit recherchée

Connaître et respecter le délai d'action !

6°) Produit non toxique, non irritant pour l'utilisateur

Risques clairement énoncés par le fabricant !

7°) Produit qui ne détériore pas les matériaux

Compatible avec le type de revêtement à traiter !

8°) Prix de revient

Recherche d'un bon rapport qualité / prix !

LES CHIFFONNETTES:
les codes couleur … pourquoi pas!

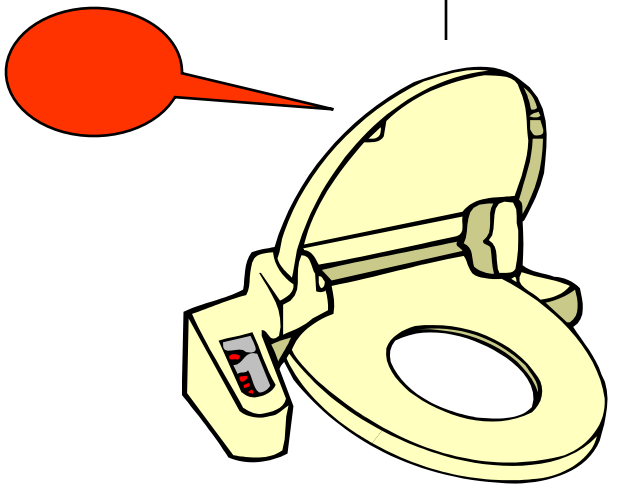

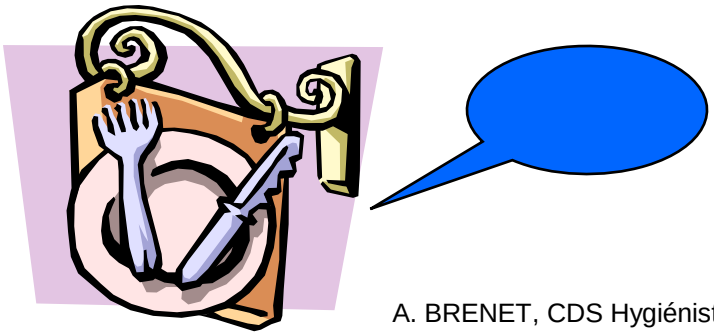

LE CHARIOT
« reflet de l'organisation »…

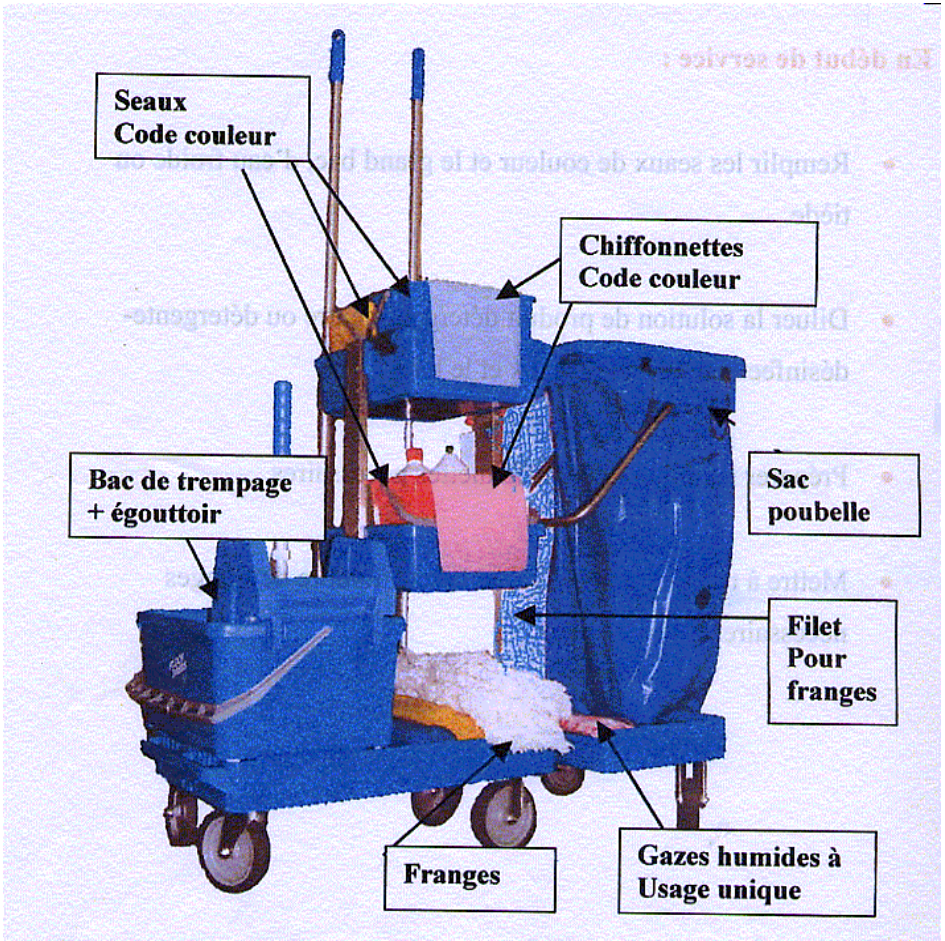

DEPUIS QU'ELLE A SES 2 BACS !
SOLVIGNON

Quel bionettoyage en EHPAD ?

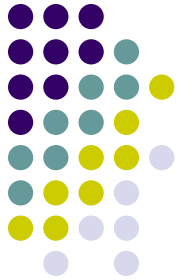

Même matériel
Mêmes produits
Mêmes méthodes

Mais

Revêtements inadaptés
Plus d'activités transversales
Beaucoup de déplacements
Plus d'encombrement…

Cadre réglementaire

- **Décret n° 2004-802 du 29 juillet 2004 du code de la santé publique relatif au livre III - titre 1er « profession d'infirmier ou d'infirmière » chapitre I et II « exercice de la profession et règles professionnelles »**

Art.R.4312-11 : « L'infirmier ou l'infirmière respecte et fait respecter les règles d'hygiène dans l'administration des soins, dans l'utilisation des matériels et dans la tenue des locaux. Il s'assure de la bonne élimination des déchets solides et liquides qui résultent de ses actes professionnels »

QUELLE HEURE EST-IL ?
9 HEURES ET DES POUSSIÈRES...
SOLVIGNON

Merci de votre attention